

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Boland à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux d'asphaltage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.


---

Lieu : **Rue Boland**  
Début : **Lundi 12 juin 2023 à 07h00**  
Fin : **Mercredi 21 juin 2023 à 17h00**  
Motif : Travaux d'asphaltage  
Règlement : GRE-119-2023

---

Grevenmacher, le 09 juin 2023

La secrétaire communale adjointe,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens

Le bourgmestre,

  
Léon Gloden

